

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE KATZENTHAL**

SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2024

Placée sous la présidence de Madame Nathalie TANTET-LORANG, Maire.

Présents : Nathalie TANTET-LORANG, Dominique PERRET, Dominique STOECKLE, Michel WECK, Isabelle KLEE-COUTURIER, Claude BAUER, Marc HEITZ, Michael PIAZZON et Jonathan ZIELINSKI

Absents excusés: Pascal DERAIS, Fabien HIRTZ, Carine JACOBOWSKY

Absent non excusé : Sandrine WECKEL

Procuration de vote : Carine JACOBOWSKY a donné procuration à Nathalie TANTET-LORANG, Pascal DERAIS a donné procuration à Dominique PERRET

Participe à la séance : Elodie CHEVALLIER, Secrétaire Générale de Mairie.

La convocation a été faite le 13 décembre 2024

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 20 novembre 2024
- 3) Dépenses de la section d'investissement 2025 : autorisation d'engager des fonds avant le vote du Budget 2025
- 4) Approbation du programme de travaux d'exploitation forestière et patrimoniaux ainsi que de l'état des coupes pour l'année 2025
- 5) Rectification de la délibération n° 2024-11-49
- 6) Examen de demandes de droit de préemption urbain
- 7) Informations courantes
- 8) Divers

Vérification du quorum

Madame le Maire vérifie que le quorum est atteint.

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Claude BAUER est désigné comme secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2024

Le PV de la séance du 20 novembre 2024 transmis aux élus par courriel le 5 décembre 2024 est approuvé à dix voix pour et une abstention.

3) DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2025 : AUTORISATION D'ENGAGER DES FONDS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L1612-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant l'adoption du budget primitif et jusqu'au 31 mars, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),

Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif,

Sur proposition de Mme le Maire, après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- *d'accorder au Maire ou à son représentant la faculté d'ordonnancement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 dans la limite de 143 584,52 €, soit un quart de 574 338,06 € (voir détail dans le tableau ci-annexé),*
- *de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

ADOpte À L'UNANIMITE

4) APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX D'EXPLOITATION FORESTIERE ET PATRIMONIAUX AINSI QUE DE L'ETAT DES COUPES POUR L'ANNEE 2025

L'ONF a établi un programme de travaux d'exploitation et patrimoniaux ainsi qu'un état des coupes pour l'année 2025.

Après présentation de ces documents par l'adjoint Michel WECK, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE :

- *d'adopter le programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour 2025 pour un montant de 2 420,00 € HT,*
- *d'adopter l'état des coupes pour 2025 d'un montant de 2 000,00 € HT,*
- *d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document y afférant,*
- *de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

ADOpte À L'UNANIMITE

5) RECTIFICATION DE LA DELIBERATION n° 2024-11-49

Monsieur Jonathan ZIELINSKI quitte la salle du conseil au moment de la discussion suivie du vote de ce point.

Vu l'erreur dans la délibération 2024-11-49 intitulée « Versement de subventions exceptionnelles » de la séance du 20 novembre 2024, de la dénomination de l'association pour le versement d'une subvention à l'association dite « Cartable et Compagnie » qui doit être corrigée par son nom officiel « Association Parents Enfants pour l'Ecole d'Ammerschwihl »,

Considérant qu'il s'agit d'une erreur matérielle sans conséquence sur le sens de la décision, le conseil municipal peut corriger la délibération en adoptant une délibération rectificative sans proposer le retrait de la délibération entachée d'une erreur matérielle

Il convient de procéder à la rectification de cette erreur matérielle de forme.

En date du 5 novembre 2024, Madame la Directrice de l'Ecole d'Ammerschwihl et Monsieur le président de l'association *Parents Enfants pour l'école d'Ammerschwihl* sollicitent la commune pour l'octroi de subventions exceptionnelles pour financer des activités culturelles à destination de l'ensemble du groupe scolaire.

Sur proposition de Mme le Maire, après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- *de prendre acte de l'erreur matérielle portant sur la dénomination de l'association bénéficiaire « Association Parents Enfants pour l'Ecole d'Ammerschwihl » dite « Cartable et Compagnie » sur la délibération n° 49 du 20 novembre 2024*
- *de rectifier l'erreur matérielle en remplaçant la mention « Cartable et Compagnie » par « Association Parents Enfants pour l'école d'Ammerschwihl » sur la délibération n° 49 de la séance du 20 novembre 2024*
- *d'accorder une subvention de 222 € à la coopérative scolaire de l'école d'Ammerschwihl*
- *d'accorder une subvention de 200 € à l'association Parents Enfants pour l'école d'Ammerschwihl,*

- de voter les crédits correspondants au Budget Primitif 2024 à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé » sur la ligne « Subvention fonct. Autres personnes de droit privé »,
- de charger Mme le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

6) EXAMEN DE DEMANDES DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Deux demandes de droit de préemption urbain ont été déposées en mairie, à savoir :

- Celle relative à la vente par Madame DOBIAS Anne-Marie au profit de Monsieur et Madame SCHUTZ Pascal et Chrislène de la parcelle non-bâtie cadastrée Section 3 n°390, d'une contenance de 5,0 ares,
- Celle relative à la vente par la société Immo Conseil WEIBEL au profit de Monsieur Yannick HILBER de la parcelle bâtie cadastrée Section 2 n°164/47 au 47 rue de l'église d'une contenance de 1,75 ares,

Sur proposition de Mme le Maire, après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- de ne pas préempter pour ces deux demandes.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

7) INFORMATIONS COURANTES

*** Comité syndical du SCOT du 11 décembre 2024 (Madame Nathalie TANTET-LORANG)**

Présentation du bilan des actions du SCOT depuis 6 ans sur 4 thématiques :

- Démographie et habitat : perte d'habitants, manque de logement de petite taille
- Equipement, tourisme et commerces
- Espaces naturels, agricoles et forestiers, et paysages
- Déplacements et consommation d'espaces

*** SIENOC du 11 décembre 2024 (Monsieur Michel WECK)**

- Bilan 2024, perspectives 2025
- Renouvellement de la convention de fourniture d'eau avec Colmar Aglo
- Tarifs vente d'eau inchangés en 2025

*** SMAV du 11 décembre 2024 (Monsieur Dominique PERRET)**

Présentation du bilan de l'année 2024 et perspective financière 2025. Prix facturés par le SITEUCE augmenteront en 2025. Répercussion totale de l'augmentation sur les tarifs 2025 de l'assainissement de l'eau.

*** SITEUCE du 12 décembre 2024 (Monsieur Dominique PERRET)**

- présentation du rapport la qualité et le traitement de l'eau en 2023
- l'eau rejetée est conforme aux critères de qualité
- Renouvellement de la convention avec l'observatoire de la nature pour l'information du grand public sur les activités du SITEUCE
- Retour sur le projet de création d'un méthaniseur. Le choix se porte sur un Marché Global de Performance. Le pétitionnaire qui remportera le marché sera responsable de l'ensemble du projet.

- Augmentation des tarifs de 7% pour 2025.

*** AFUL Hinterdorfmaten (Monsieur Dominique PERRET)**

- réunion d'ouverture de chantier le 12 décembre 2024
- commencement des travaux prévu le 15 janvier 2025 sur place
- horaires des travaux : 08h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Mr Claude BAUER demande quelle sera la durée des travaux. Mr PERRET indique une durée de 6 à 8 mois pour installation des réseaux d'eau potable, assainissement, électricité, éclairage et voirie.

Mr BAUER demande quels sera le type d'éclairage. Mr PERRET répond que ce seront des lampadaires identiques à ceux existants dans la commune.

Mr HEITZ s'interroge sur le ruisseau. Mr PERRET indique qu'il n'y aura pas d'intervention sur le ruisseau, il doit rester libre.

Mr BAUER demande s'il est prévu un surpresseur pour distribuer l'eau potable. Mr PERRET indique que celui existant est suffisant selon la Colmarienne des eaux, donc pas de nouveau surpresseur prévu.

*** Réunion Ecole-Périscolaire et Mairies d'Ammerschwihr et Katzenthal (Monsieur Marc HEITZ et Mme Nathalie TANTET LORANG)**

- le montant de la participation communale au périscolaire est maintenu à 746€ par enfant
- révision du loyer du périscolaire selon le bail, portant notre participation au loyer à 4 862 €/an
- subvention accordée par la mairie à hauteur de 40€/enfant pour les fournitures scolaires et 20€/enfant pour les déplacements pédagogiques
- les frais de scolarités seront calculés sur les bases identiques conventionnelles tenant compte des modifications tarifaires de l'énergie et des coûts salariaux

***Comité de Pilotage Convention Territoire Global du 04 décembre 2024 (Monsieur Marc HEITZ)**

- la CAF verse 1 358 219 € à la CCVK pour les crèches et le service jeunesse.
- 98 places en accueil collectif dont 6 places pour des enfants en situation de handicap
- 30 assistantes maternelles sur le territoire

La CAF soutient les familles, la rénovation de l'habitat, la mobilité inclusive, par exemple pour prolonger les pistes cyclables vers la vallée.

Financement partiel d'un minibus pour le service jeunesse

Réflexion sur le financement d'un panier de produits alimentaires labellisés agriculture biologique à destination des femmes enceintes comme support de communication sur les risques liés aux résidus de pesticides.

***Conseil Administration Cadet Rousselle du 28 novembre 2024 (Monsieur HEITZ)**

Budget positif depuis 2023, 20 000 euros de bénéfice attendus pour 2025. L'association se refait une trésorerie en prévision de dépenses futures. Il est souligné une bonne gestion de l'association et un fort dynamisme de l'équipe. Vote d'une prime pour le personnel, souscription d'une assurance protection juridique et planification d'une soirée à thème pour rassembler les familles inscrites.

Un accompagnement personnalisé avec l'aide d'un tiers est prévu pour encadrer un enfant nécessitant plus d'attention et soulager l'équipe.

La directrice souhaite qu'une nouvelle dynamique et du lien soient créés, pour valoriser le travail des équipes, recruter de nouveaux parents au CA.

***Réunion commission Urbanisme Habitat–Urbanisme à la CCVK du 12 décembre 2024 (Monsieur Dominique PERRET)**

Retour d'expérience des services instructeurs sur le PLUI. Un travail doit être entrepris pour harmoniser les différentes interprétations entre les services d'urbanisme des communes et le service instructeur, ainsi que pour identifier et corriger les éventuelles incompréhensions ou contradictions contenues dans le règlement du PLUI.

10) DIVERS*** Litige entre les conjoints MICHEL-SPANNAGEL et la Commune de KATZENTHAL**

L'expert a rendu son rapport définitif. Celui-ci conclut à l'absence de non-conformités des équipements et des installations du magasin multi-services. Les relevés acoustiques réalisés n'ont pas montré la présence de nuisances sonores.

En l'état actuel cette affaire peut être considérée comme terminée.

*** Campagne d'information « du Radon dans ma maison » :**

- Information à venir le 19 décembre

*** Travaux sur la RD415 entre Kayzersberg Vignoble et Lapoutroie**

Travaux prévus du 15 janvier au 30 juin 2025 avec notamment une mise en place de circulation alternée entre la caserne des pompiers et DS Smith pour renouvellement des canalisations et réfection totale de la chaussée.

*** Calendriers des cérémonies et manifestations :**

- Cérémonie des vœux du Maire le 12 janvier 2025 à 17h, salle communale St Nicolas
- Célébration du 80 -ème anniversaire de la libération de Katzenthal le 02 février 2025 à 15h00 au monument aux morts et à la salle communale St Nicolas
- Fête des Aînés le 09 février 2025, salle communale St Nicolas

*** Prochains Conseils Municipaux :**

- Mercredi 29 janvier 2025 à 20 h
- Mercredi 26 février 2025 à 20h
- Mercredi 19 mars 2025 à 20h

Plus aucun conseiller ne souhaitant prendre la parole, Madame le Maire lève la séance à 21 h 15.

**Tableau des Signatures pour l'Approbation du Procès-verbal
de la Commune KATZENTHAL**

Séance ordinaire du 20 novembre 2024

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 20 novembre 2024
- 3) Dépenses de la section d'investissement 2025 : autorisation d'engager des fonds avant le vote du Budget 2025
- 4) Approbation du programme de travaux d'exploitation forestière et patrimoniaux ainsi que de l'état des coupes pour l'année 2025
- 5) Rectification de la délibération n° 2024-11-49
- 6) Examen de demandes de droit de préemption urbain
- 7) Informations courantes
- 8) Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
TANTET-LORANG Nathalie	Maire		
PERRET Dominique	Adjoint		
STOECKLE Dominique	Adjointe		
WECK Michel	Adjoint		
BAUER Claude	Conseiller		
DERAIS Pascal	Conseiller	Excusé	Procuration à Dominique Perret
HEITZ Marc	Conseiller		
HIRTZ Fabien	Conseiller	Excusé	
JACOBOWSKY Carine	Conseillère	Excusé	Procuration à Nathalie Tantet- Lorang
KLEE-COUTURIER Isabelle	Conseillère		
PIAZZON Michael	Conseiller		
WECKEL Sandrine	Conseillère	Non excusée	
ZIELINSKI Jonathan	Conseiller		